

## COMMISSION FONCIERE AGRICOLE

### EXPERTISES AGRICOLES

**Requérant / Mandataire** (coordonnées complètes) :

**1) Description de l'opération immobilière**

CHARGE MAXIMALE       VALEUR DE RENDEMENT       AUTRE EXPERTISE

**2) Objet de la demande**

Assiette fiscale\*     Succession\*     Partage\*     Hypothèque     Autorisation de dépassement  
 Donation\*     Achat / Vente\*     autre : .....

\* Le rapport d'expertise sera transmis à l'administration fiscale cantonale (art. 9, al. 2 RaLDFR; M 1 10.01).

**3) Données relatives au(x) propriétaire(s)**

Nom/prénom	Profession	Domicile	Téléphones (fixe et mobile); Email

**4) Données relatives à (aux) exploitant(s)**

Nom/prénom	Profession	Domicile	Téléphones (fixe et mobile); Email

**5) Données relatives à (aux) l'immeuble(s) concerné(s) par la demande d'expertises**

N° parcelle	feuille	commune	Surface (m <sup>2</sup> )	N° bâtiment (s)	Zone	Affectation / type de culture	Assolement SdA

Supplément sur liste annexée :     OUI     NON

**6) Bail**

L'(les) immeuble(s) concerné(s) par la transaction fait-il (font-ils) l'objet d'un bail à ferme écrit ou oral (si écrit joindre le contrat) :  OUI  NON

Si oui, Nom et adresse du fermier / locataire : .....

7) **Prêt à usage** :  OUI  NON

8) **Approprié à l'agriculture** :  OUI  NON

---

**Conformément à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural, du 26 janvier 1994 (M 1 10.01), les pièces suivantes doivent impérativement être jointes à la présente requête :**

- a) Une copie de l'extrait de la mensuration officielle et du registre foncier, disponible sur internet (<https://ge.ch/terextraitfoncier/>) ou auprès de la direction de la mensuration officielle (DMO) ;
- b) S'il y a des logements, une copie de la fiche 1 du dossier PER de l'année en cours ou, à défaut, une copie du recensement effectué auprès de la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN);
- c) En cas de détention d'animaux, une copie de la page 1 du bilan de fumure (Suisse-Bilanz);
- d) En cas de cultures fruitières, une copie du formulaire d'enquête annuelle sur les cultures fruitières de la Suisse déposé auprès de la direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN);
- e) Si l'expertise concerne des vignes, une copie de l'extrait du registre des vignes (pour la ou les parcelles concernées);
- f) En cas de bâtiments loués à des tiers, une copie des baux;
- g) Si l'expertise concerne un domaine entier, une copie de l'extrait du registre des propriétaires, disponible auprès du Registre foncier ;
- h) Si disponibles, les plans des bâtiments avec les dimensions intérieures.

N.B. Les documents doivent être à jour.

Lieu : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature requérant ou de son mandataire :

**Le dossier ne sera envoyé pour l'expertise que lorsqu'il sera complet.**

Ce formulaire, dûment rempli et signé, doit être adressé par courrier postal au secrétariat administratif de la

**COMMISSION FONCIERE AGRICOLE**  
c/o AgriGenève  
Rue des Sablières 15  
1242 SATIGNY

Téléphone : 022 939 03 08

Fax : 022 939 03 16

Mail: cfainfo@agrigeneve.ch

---

